



Commune de St-Aubin (Fribourg)

Assemblée communale du 18 décembre 2023

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle « Louis Vallier » à St-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 49 du 8 décembre 2023, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

A des fins de rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. L'enregistrement sera ensuite détruit.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

Rangée de tables 1, y compris les tables du CC	Jonathan Ramuz	17
Rangée de tables 2	Jean-Claude Gagnaux	17
Rangée de tables 3	Patricia Corminboeuf	29

Membres présents à l'assemblée : 63

Majorité absolue : 32

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (le procès-verbal ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELCo)
2. Modification du taux sur les droits de mutation pour les transferts immobiliers de CHF 0.70 à CHF 1.00 par franc dû à l'Etat
 - 2.1 Rapport de la commission financière
 - 2.2 Approbation de la modification du taux sur les droits de mutation
3. Budgets 2024
 - 3.1 Budget de fonctionnement 2024
 - a) Rapport de la commission financière
 - b) Approbation du budget de fonctionnement 2024
 - 3.2 Budget d'investissement 2024
 - a) Achat de la parcelle RF 46 et crédit y relatif
 - b) Remplacement des systèmes d'accès aux bâtiments communaux et mise en place d'un portemonnaie virtuel et crédit y relatif
 - c) Transformation des locaux administratifs et crédit y relatif

Commune de St-Aubin (Fribourg)

- d) Mise en séparatif des conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg et crédit y relatif
 - e) Réfections de chemins AF et crédit y relatif
 - f) Rapport de la commission financière
 - g) Approbation des budgets d'investissement 2024
4. Planification financière 2024 – 2028
 5. Cession des emprises nécessaires à la réalisation des travaux de revitalisation de la Petite Glâne sur les parcelles RF 335, 336, 813, 1090, 2237 et 2238
 6. Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement en remplacement d'un membre démissionnaire
 7. Nomination d'un membre au sein de la commission des naturalisations en remplacement d'un membre démissionnaire
 8. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 22 mai 2023 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	63
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Modification du taux sur les droits de mutation pour les transferts immobiliers de CHF 0.70 à CHF 1.00 par franc dû à l'Etat

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jonathan Monney, conseiller communal, responsable des finances. En préambule, il apporte quelques précisions à l'assemblée de manière à ce que toutes les personnes présentes puissent bien comprendre ce point de l'ordre du jour. Il explique que le droit de mutation est payé par l'acheteur d'une propriété ou d'une part de propriété, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale. Il peut s'agir aussi d'une personne ayant une servitude, d'un droit réel limité dans le sens qu'une personne serait utilisatrice d'un bien appartenant à autrui ou des droits d'utilisation des ressources d'un tiers émis, transféré ou relancé. Finalement, il peut aussi s'agir d'une personne qui transfère le droit d'acquiescer une propriété ou qui y renonce. Actuellement, les droits de mutations sont calculés à partir d'un pourcentage du prix de vente d'une propriété. Le canton prélève un pourcentage qui s'élève à 1.5% tandis que les communes peuvent ajouter un pourcentage complémentaire qui se situe entre 0% et 1.5%. Le pourcentage actuel prélevé par

Commune de St-Aubin (Fribourg)

la commune et équivalent à 1.05 %, soit un total de 2.55 % si l'on tient compte de l'impôt cantonal. Le conseil communal prévoit de relever le taux communal pour passer à 1.5%. Il présente également les bases légales cantonales concernant les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers. Aussi, le conseil communal propose que la commune passe de CHF 0.70 à CHF 1.00 par franc dû à l'Etat. Le conseil communal voit dans cette proposition une plus-value qui augmentera le résultat. Il est prévu que l'exercice du budget 2024 se solde par un excédent de charges d'environ CHF 70'000.00. Dans la mesure où la proposition du conseil communal serait refusée, l'excédent de charges s'élèverait à CHF 170'000.00. Le but est d'harmoniser la pratique en se calquant sur ce qui se fait ailleurs et de défendre l'intérêt des citoyennes et citoyens car le conseil communal estime qu'il n'appartient pas aux citoyennes et citoyens de payer des transferts immobiliers qui ne les concernent pas directement. La commune veut également agir de manière responsable en tenant compte aussi des développements futurs de Saint-Aubin. M. Jonathan Monney informe l'assemblée qu'il y aura une réforme du droit des mutations dans le canton de Fribourg suite à une motion adoptée par le Grand conseil en date du 24 mars 2022. L'objectif principal de cette motion est de soulager la charge fiscale pour les acheteurs de résidences principales, en particulier les jeunes du canton et vise à encourager l'accession à la propriété tout en favorisant le marché immobilier local. Cette réforme se matérialisera avec l'exonération de la première tranche pour autant que les acheteurs bénéficient d'une exonération totale des droits de mutation pour une tranche de CHF 500'000.00 pourvu que le coût total de l'achat immobilier ne dépasse pas CHF 1'000'000.00. Pour les propriétés dont le coût se situe entre CHF 1'000'001.00 et CHF 1'500'000.00, une exonération partielle de CHF 250'000.00 sera appliquée. Les droits de mutation resteront inchangés pour les achats immobiliers dépassant CHF 1'500'000.00. Ils seront calculés sur le prix global de la propriété. Condition sine qua non, la mutation doit être affectée essentiellement à l'usage personnel de l'acquéreur de manière immédiate et pendant au moins deux ans sans interruption à compter du jour où celui-ci a élu domicile.

A la fin de sa présentation, il passe la parole à M. Justin Collaud de la commission financière.

2.1 Rapport de la commission financière

Ce dernier donne lecture du rapport de la commission concernant le budget de fonctionnement 2024.

La commission financière a examiné en date du 29 novembre 2023, la modification du taux relatif aux droits de mutation pour les transferts immobiliers, préparée par le conseil communal, conformément à l'art. 72 al. f de la loi sur les finances communales. M. Jonathan Monney, responsable des finances, a présenté l'ajustement mentionné en titre ainsi que les impacts financiers qui en découlent. Il a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavise favorablement la proposition de modification des taux d'impôts sur les droits de mutations pour les transferts immobiliers à l'assemblée communale telle que soumise par le conseil communal.

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

2.2 Approbation de la modification du taux sur les droits de mutation

M. Michael Willimann, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée la modification du taux sur les droits de mutation.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Approbation de la modification du taux sur les droits de mutation :

Résultat du vote :	oui	58
	non	1
	abstention	4

La modification du taux sur les droits de mutation pour les transferts immobiliers de CHF 0.70 à CHF 1.00 par franc dû à l'Etat est approuvée telle que présentée à la majorité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

3. Budgets 2024

3.1 Budget de fonctionnement 2024

Le budget de fonctionnement 2024 de la commune de St-Aubin est présenté par M. Jonathan Monney, conseiller communal. Il signale que ce budget a été établi selon le système comptable MCH2. Les postes importants de ce budget sont relevés. Les charges et produits de tous les dicastères sont passés en revue et sont expliqués. Il en ressort une perte de CHF 70'110.96.

Il informe l'assemblée que le conseil communal a adopté une approche dite du budget zéro, c'est-à-dire que finalement chaque poste a été repris et challenger sur le bien-fondé des dépenses à engager. Cette technique a été amenée dans le but de créer de la plus-value et de donner du confort sur les différents montants portés au budget. Il remercie l'administrateur qui a réalisé un travail colossal permettant de mener à bien ce projet ainsi que ses collègues. Les mois de septembre à novembre ont vraiment été intenses et le conseil communal a passé de longues heures à travailler sur ce budget-; il exprime sa satisfaction quant au rendu final. Il présente les comptes de manière à apporter à l'assemblée une vision des charges par rubrique.

Le budget 2024 présente des charges pour un total de CHF 8'790'000.00. Ces dernières sont composées de CHF 1'538'000.00 pour l'administration générale, CHF 168'000.00 pour l'ordre public, CHF 2'764'000.00 qui représente le principal centre de charges pour la commune, près de CHF 200'000.00 pour la culture, sport et loisirs, CHF 921'000.00 pour la santé, CHF 1'116'000 pour la prévoyance sociale, CHF 510'000.00 pour le trafic et communication, CHF 1'377'000.00 pour la protection et l'aménagement de l'environnement qui se contrebalance en bonne partie dans les produits en raison du principe du pollueur et utilisateur-payeur, CHF 93'000.00 pour l'économie et CHF 99'000 pour finances et impôts. Concernant les revenus, ils totalisent CHF 8'720'000.00. Les revenus sont composés de CHF 1'260'000.00 liés à l'administration générale, CHF 52'000.00 à l'ordre public, CHF 276'000.00 à la formation, CHF 69'000.00 à la culture, au sport et loisirs, CHF 4'000.00 à la santé, CHF 1'000.00 à la prévoyance sociale, CHF 20'000.00 au trafic et télécommunications, CHF 998'000.00 à la protection et l'aménagement de l'environnement, CHF 15'000.00 pour l'économie et CHF 7'154'000.00 pour finances et impôts dont environ CHF 4'000.000.00 liés aux revenus des personnes physiques. Il relève que le taux d'impôt est à 0.8, ce qui paraît actuellement approprié pour la commune de Saint-Aubin. L'exercice 2024 est fortement impacté par les charges liées, soit une hausse de CHF 650'000.00 par rapport aux comptes 2022 et d'environ CHF 395'000.00 par rapport au budget 2023. Malgré cette augmentation de charges liées, il est satisfaisant de constater qu'il n'y a pas d'impact sur le taux d'impôt communal, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes. La hausse des recettes fiscales s'élève à environ CHF 607'000.00 par rapport aux comptes 2022 et à CHF 620'000.00 par rapport au budget 2023. Les estimations sont prudentes et la situation financière de la commune est saine. Si l'excédent de charges de CHF 70'000.00

Commune de St-Aubin (Fribourg)

au budget 2024 devait se matérialiser, il sera compensé par la réserve de réévaluation constituée lors du passage au système comptable MCH2. Il poursuit en apportant des commentaires complémentaires et circonstanciés pour tous les chapitres budgétaires. Pour l'administration générale, l'assemblée est informée de l'engagement d'une ressource supplémentaire, du changement dans la méthodologie de calcul des charges sociales pour renforcer la précision, de l'instauration d'un programme de remplacement du matériel informatiques et d'un abonnement à CommuneApp pour renforcer la communication avec la population ainsi qu'un audit lié à la cybersécurité. Concernant l'ordre public, il est précisé qu'avec le regroupement des sapeurs-pompier de la région, en tenant compte des charges et des recettes, un montant de CHF 65'000.00 est à la charge de la commune. Même en doublant la taxe non-pompier, le montant encaissé ne serait pas suffisant pour combler l'excédent de charges. Dans le chapitre de la formation, les charges sont relativement stables. Il s'agit essentiellement de charges liées, de participations de la commune aux journées sportives et autres camps pour les écoles, d'achat d'appareils informatiques et de frais de transports de personnes en formation. Cette subvention communale a été augmentée à CHF 500.00 par année scolaire en 2022 déjà. Dans le chapitre culture, sport et loisirs, il s'agit de frais liés aux expositions, de la nouvelle politique communale de soutien aux sociétés locales qui est davantage factuelle et une participation aux loisirs des aînés dans le cadre de la politique Senior+. Les hausses de charges dans le chapitre santé et prévoyance sociale sont essentiellement des charges liées. Concernant le chapitre trafic et télécommunications, les charges salariales et sociales ont été ventilées sur plusieurs dicastères et des frais sont prévu dans le cadre de l'implantation des zones 30 km/h. Dans le cadre de la protection et aménagement de l'environnement, il est prévu de réaliser diverses études complémentaires, notamment liées au PGEE ainsi qu'un plan climat communal. Concernant le chapitre de l'économie, la commune contribuera à la nouvelle association touristique de la Broye, procédera à l'aménagement d'un chemin forestier entre Missy, Vallon et Saint-Aubin et versera une cotisation au fonds de développement régional de la COREB. Finalement, dans le chapitre finances et impôts, il est précisé que les recettes d'impôts sur le revenu des personnes physiques restent stables. Il est anticipé une augmentation de la contribution immobilière et l'impôt sur les mutations. La commune a également procédé à des remboursements d'emprunts bancaires, ce qui a pour effet de réduire le niveau de la dette. Actuellement, il n'est pas nécessaire d'emprunter pour assurer le fonctionnement de la commune comme c'est le cas dans d'autres communes. Ainsi le budget 2024 présente un excédent de charges à hauteur de CHF 70'000.00.

La parole est ensuite passée à la commission financière.

a) Rapport de la commission financière

M. Justin Collaud, membre de ladite commission, donne lecture du rapport de la commission concernant le budget de fonctionnement 2024.

La commission financière a examiné en date du 29 novembre 2023, le budget préparé par le conseil communal pour l'année 2024 conformément à l'art. 72 de la loi sur les finances communales. M. Jonathan Monney, responsable des finances, a présenté et détaillé les chiffres des différents postes. Il a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Au terme de l'analyse, la commission constate une augmentation des charges de CHF 826'091.81 et des produits de CHF 802'849.05 en comparaison au budget de 2023 issue principalement de la situation économique actuelle.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

La commission financière constate que les augmentations les plus élevées se situent au niveau des charges de l'administration générale, de la formation, de la prévoyance sociale ainsi que de la protection et l'aménagement de l'environnement, dont la majorité sont issues de la hausse généralisée des prix, des charges liées et de l'attribution d'investissement au compte de fonctionnement conformément aux principes comptables et règlement des finances. Du côté des revenus, le budget prévoit des revenus d'impôts en augmentation en comparaison aux comptes de 2022. Ceci peut être expliqué de la manière suivante : augmentation des recettes fiscales des personnes physiques, des contributions immobilières et des impôts sur les mutations issues de transactions immobilières.

Malgré un budget 2024 déficitaire de CHF 70'110.96, la situation de la commune n'est pas critique sous les aspects financiers. La commission financière encourage fortement le conseil communal à mettre tout en œuvre pour atteindre l'équilibre financier au terme de l'année 2024.

Sur la base des documents et explications fournies, la commission financière confirme que le présent budget comprend tous les produits et toutes les charges avec une appréciation réaliste pour les entrées fiscales.

Sans autre commentaire, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget 2024 soumis par le conseil communal.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

- Approbation du budget de fonctionnement 2024 :

Résultat du vote :	oui	63
	non	0
	abstention	0

Le budget de fonctionnement 2024 est approuvé tel que présenté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3.2 Budget d'investissement 2024

a) Achat de la parcelle RF 46 et crédit y relatif

M. Michael Willimann, syndic présente ce point à l'assemblée communale.

Lors de la séance d'information publique qui s'est déroulée le 1^{er} février 2018 à 20h00 au Château de St-Aubin, salle Louis Vallier dans le cadre de la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL), le conseil communal avait informé et exposé sa vision à long terme de l'aménagement du territoire de la commune. Un des objectifs principaux de la révision du PAL était de pouvoir affecter des surfaces supplémentaires en zone à bâtir. De plus, le conseil communal souhaite continuer ce qui avait déjà été initié par ses pairs bien avant 2018 à savoir, une politique foncière active, afin de maîtriser au mieux le développement et l'aménagement de la commune.

Au cours de l'année 2020, le conseil communal a approché la propriétaire de la parcelle RF 46. A cette époque et suite à divers échanges, la propriétaire avait accepté le principe de céder son terrain à la commune de Saint-Aubin en échange d'une surface équivalente sur une autre

Commune de St-Aubin (Fribourg)

parcelle (RF 136). Cet échange permettait de changer l'affectation de la parcelle RF 46 de zone de centre village (terrain constructible) en zone d'intérêt général.

La parcelle RF 46 d'une surface de 1'915 m² a été affectée en zone d'intérêt général dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL) approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 30 septembre 2020.

Ce changement d'affectation a été anticipé et réalisé dans le but de bénéficier de dégagements et de permettre de nouvelles possibilités de constructions, afin de répondre aux futurs besoins en termes d'écoles, d'accueil extrascolaire, de garderie, de bibliothèque ou de place de jeux. De plus, il est en parfaite cohérence avec le mandat d'études parallèles (MEP) qui a été réalisé sur le secteur en question.

Aussi la commune désire se porter acquéresse de la propriété de la parcelle RF 46 pour un montant de Fr. 995'800.-. L'estimation du prix de cette parcelle est basée sur l'article 22 du règlement communal d'urbanisme (RCU) et tient compte de la zone de centre I (ZC I) qui est réservée à la construction d'habitations, de commerces ou de l'artisanat.

Concernant le financement de cette acquisition, la commune a pu acquérir au lieu-dit Pré Bulo un terrain d'une surface de 5537 m² affecté en zone résidentielle à moyenne densité. L'achat a été approuvé par l'assemblée communale du 1^{er} mai 2017 pour un prix de CHF 65.00 / m². Une fois le PAD approuvé et le terrain aménagé dans un horizon de 3 à 5 ans, la commune pourra vendre ce terrain. Avec le produit de cette vente, le financement de cette acquisition est assuré. Même si cette vente ne devait pas se faire, la commune a la capacité financière pour assumer cet achat.

Il est répondu par l'affirmative à M. Hervé Collaud qui demande si le terrain de la parcelle RF 46 est équipé.

M. Urs Gassmann demande si cette opération est uniquement une affaire financière pour la commune.

M. Michael Willimann, syndic, répond que le but de la commune est d'acquérir ce terrain pour y construire à terme davantage de classes d'école, agrandir les bâtiments scolaires et s'inscrit dans le cadre du mandat d'étude parallèle (MEP) du centre du village qui a été réalisé en 2023.

M. Imier Collaud estime qu'en 2020, le prix du m² aurait été de CHF 150.00.

M. Michael Willimann, syndic, reconnaît que le terrain était certainement meilleur marché en 2020, mais à cette époque, le PAL n'était pas encore approuvé. A cela s'ajoute le temps nécessaire à la négociation avec la propriétaire du terrain.

M. Laurent Spahr demande quelle sera la hauteur maximale des bâtiments scolaires et qu'il n'est pas anticipé d'agrandir le bâtiment scolaire uniquement pour 30 élèves. Il souhaite que le projet d'école soit conséquent pour répondre aux besoins.

M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée que la hauteur maximale des constructions est fixée à 15 mètres. L'extension des bâtiments est prévue uniquement sur la parcelle RF 46. Il n'est pas envisagé d'étendre le complexe scolaire sur une autre parcelle attenante.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Il semble à M. Urs Gassmann que tous les 15 ans la commune vient avec un projet d'agrandissement des écoles. Il demande si la commune envisage de construire un bâtiment définitif pour les 50 prochaines années.

M. Michael Willimann, syndic, précise que la croissance de la population du village peut se mesurer avec le nouveau PAL qui est révisé en principe tous les 15 à 20 ans.

M. Fabrice Collaud relève qu'il existe une deuxième zone d'intérêt général au village, celle qui se trouve autour de la halle de sport. Il ne pense pas qu'acheter plusieurs bâtiments de chaque côté de la route cantonale soit une bonne idée. La sécurité n'est pas toujours garantie. Il se demande s'il ne serait pas judicieux d'investir plutôt à un seul endroit plutôt que de se disperser en acquérant plusieurs parcelles à différents endroits. Il est d'avis que c'est un peu du bricolage. Il précise que la salle de sport actuelle est trop petite. On veut agrandir l'école, mais on ne fait rien pour agrandir la salle de sport. Il trouverait plus pertinent d'aménager un centre sportif avec un centre scolaire qui regrouperait éventuellement d'autres communes. Il émet l'idée d'un regroupement avec la commune de Missy sous la forme d'une association et de prendre contact avec le Canton de Vaud pour concentrer les forces à un seul endroit. Cependant, il précise qu'il ne dit pas que l'acquisition de la parcelle RF 46 est une mauvaise idée, mais il a l'impression que la commune se disperse entre les différents bâtiments communaux alors qu'il existe une superbe zone d'intérêt général à côté des pompiers et de la salle de sport.

M. Michael Willimann, syndic, relève que le conseil communal a également effectué de telles réflexions. Il a également pris en compte le résultat de la séance consultative avec la population au début de la législature sur l'aménagement du centre du village. Il est ressorti de cette consultation que la population souhaite conserver les écoles au centre du village. D'autres réflexions sont en cours concernant l'aménagement du centre sportif.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

b) Remplacement des systèmes d'accès aux bâtiments communaux et mise en place d'un portemonnaie virtuel et crédit y relatif

M. Michael Willimann, syndic passe la parole à Mme Laurence Baliacas, conseillère communale pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Pour accéder dans les différents bâtiments de la commune qui sont entre autres le château, l'AES, la Grange, La Ferme, le centre sportif et la caserne des pompiers, les ouvertures et fermetures des portes se font à l'aide de puces, de clés mécaniques et badges divers.

Pour fonctionner, l'ensemble de ces bâtiments sont connectés à quatre systèmes de gestion différents qui sont autant de programmes informatiques différents. Le personnel communal à la charge de gérer ou de sous-traiter les accès et la programmation des puces et des badges, ce qui est compliqué, peu efficace et onéreux.

Le premier système connecté a été installé il y a plus de 20 ans. A ce jour les quatre systèmes sont totalement obsolètes. En plus de leur ancienneté, les puces, comme celles du château et du centre sportif, ne sont plus remplaçables et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Les dernières puces que nous avons pu obtenir ont été commandées en Chine.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Aux écoles, à la Grange notamment, cela fait plus d'une année que nous rencontrons régulièrement des problèmes avec les accès. Nous n'arrivons plus à configurer les badges et les portes sont régulièrement dysfonctionnelles. Ces problèmes génèrent des pertes de temps inutiles, beaucoup de contraintes tant pour le personnel enseignant que celui de l'édilité. Les conséquences finales sont que certaines portes intérieures ne sont plus fermées à clé, ce qui n'est pas optimal d'un point de vue sécuritaire et de confidentialité.

Les logiciels de programmation des clés nous posent également des problèmes car ils sont totalement dépassés. La commune doit maintenant à tout prix pouvoir reprendre la main sur le contrôle de l'ensemble des accès à ses bâtiments.

Pour remédier à tous ces problèmes d'accès, le conseil communal et le Service technique ont travaillé de longs mois pour trouver un système unique et adéquat permettant de réunir les accès de toutes les portes sous une même plateforme.

Pour ce faire, des offres ont été demandées à 3 prestataires différents qui sont venus sur place pour présenter leur produit. Les 3 entreprises ont réalisé un inventaire de toutes les portes des 6 bâtiments à connecter, soit une centaine de portes et accès ont été répertoriés, avant de nous délivrer leur offre.

Après analyse des différentes offres, le conseil communal s'est positionné sur le choix d'une entreprise pour un montant de Fr. 160'000.00. Montant qui comprend également les frais liés aux raccordements électriques des portes.

Un montant de Fr 7'500.00 (HT) est à compter pour les prestations annuelles récurrentes (gestion des 1'000 comptes estimés). Ce montant a été porté au budget de fonctionnement 2024.

Lors de nos discussions avec les trois prestataires, il leur a également été demandé de nous proposer un système compatible avec la barrière d'accès à la déchetterie, ainsi que la mise en place d'un portemonnaie virtuel qui soit adaptable avec la benne compacteuse pour les ordures ménagères.

Ce portemonnaie virtuel permettra ainsi à tous, utilisatrices et utilisateurs de la benne compacteuse, de recharger à distance leur carte ou badge en se connectant sur une plateforme informatique. De ce fait, les citoyennes et citoyens n'auront plus besoin de passer nécessairement à l'administration communale pour recharger leur carte ou badge. Ils pourront ainsi le faire à leur guise, 24 heures/24 et 7 jours/7. Cette application permettra aussi de limiter les passages au guichet.

Enfin, les données aux accès des différents locaux mis à disposition et aux salles mises en location pourront se faire en ligne sur le même badge que celui utilisé pour la benne compacteuse et/ou pour entrer dans la déchetterie. Avec un tel système centralisé, la commune pourra renforcer ses mesures de sécurité et contrôler les accès à distance de tous les bâtiments. La mise en place du portemonnaie virtuel nécessite l'achat d'un logiciel unique et des adaptations de nos installations pour un montant de Fr 35'000.00.

Pour rappel, un montant de Fr 26'438.00 avait été mis en réserve en 2020 pour l'achat d'un appareil à monnaie pour charger les cartes.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Dès lors, pour ce changement de système d'accès aux bâtiments et pour la mise en place d'un portemonnaie virtuel, le conseil communal propose de soumettre à l'assemblée communale un crédit d'investissement de Fr 195'000.00.

Le montant de CHF 195'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt (avance à terme fixe – ATF). L'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 4 ans, soit 25% par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 48'750.00. L'intérêt d'un éventuel emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.00 %.

M. Jean-Michel Vasse relève que la durée et le montant de l'amortissement diffèrent entre les informations transmises verbalement et la présentation affichée à l'écran.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale précise bien que la durée de l'amortissement sera bien de dix ans.

M. Raphael Bapst demande si le conseil communal a étudié l'option de passer un contrat avec l'entreprise mandatée de manière à garantir les mises à jour des logiciels d'année en année pour garantir son fonctionnement.

M. Martial Pochon, responsable du service technique précise que le montant de la maintenance annuelle inclut également le montant de mise à jour des logiciels.

M. Alaric Kohler se demande si l'option d'utiliser uniquement des clés mécaniques a été étudiée. Il constate que la commune envisage un audit de cybersécurité et dans cette optique, il relève que de centraliser tous les programmes en ligne est une fragilité supplémentaire pour la commune. Il demande également si l'investissement serait similaire si la gestion des portes se fait à l'aide de clés plutôt que de manière électronique.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale précise que le nouveau système prévoit qu'en cas de problème électrique, toutes les portes seront déverrouillées. Le système prévoit également de pouvoir sortir en tout temps des bâtiments. Elle précise également que l'investissement des accès à distance n'a pas le même prix qu'une gestion des accès par des clés. Le système proposé réunit la gestion des accès et la gestion d'un portemonnaie virtuel qui comprend également la gestion de la barrière de la déchetterie.

M. Urs Gassmann demande quelle est la durée de vie d'un tel système de gestion électronique.

M. Michael Willimann, syndic précise qu'il est difficile d'estimer la durée de vie du système proposé, mais que le système actuel qui est obsolète a été installé il y a 23 ans.

M. Patrick Collomb constate que la présentation se focalise sur les chiffres et pas sur le système. Aussi, il se pose la question du matériel utilisé et demande si le système sera également géré au moyen de puces qui viennent de Chine. Il précise que chez son employeur, il utilise des cartes dans toute la Suisse romande qui fonctionnent très bien. Ainsi, il trouve l'utilisation de cartes bien plus pertinente que l'utilisation de badges.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale répond qu'il y a deux options à l'étude, soit des cartes, soit des badges. A ce stade du projet, le conseil communal n'a pas encore déterminé le support qui sera utilisé pour la gestion de ce système

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Mme Noëlie Vasse demande si le fournisseur garanti que les données seront hébergées en Suisse, notamment à cause de la sensibilité des données qui seront nécessairement intégrées dans le portemonnaie virtuel.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale prend note de cette question et le conseil communal contactera le fournisseur pour obtenir davantage de précision sur les modalités d'hébergement des données.

M. Didier Schouwey, vice-syndic précise que l'entreprise avec laquelle la commune va travailler est une entreprise qui travaille passablement dans la région et a équipé divers cycles d'orientation avec un tel système.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale relève également que ce système a également été notamment installé dans des hôpitaux et des banques.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

c) **Transformation des locaux administratifs et crédit y relatif**

Pour ce point de l'ordre du jour, la parole est à nouveau passée à Mme Laurence Baliacas, conseillère communale.

L'administration communale est en mutation et a réorganisé ses places de travail afin de proposer à chaque collaboratrice et collaborateur un espace de travail fonctionnel, adapté aux activités administratives. Pour ce faire, la salle des commissions a également été utilisée et deux places de travail ont ainsi pu y être aménagées. De ce fait, il n'y a plus de salle de réunions pour les commissions et autres groupes de travail. La salle du conseil communal ne suffit plus pour répondre à la demande.

Ces premières améliorations apportées, une réflexion a été lancée pour maximiser et optimiser davantage l'espace de l'administration communale en créant un nouvel endroit pour accueillir les citoyennes et citoyens.

Pour ce faire, il est proposé d'effectuer une ouverture dans le mur situé à gauche de la porte d'entrée de l'administration afin d'y créer un guichet. Une cloison en verre sera posée entre le mur de l'administration et celui de la salle du conseil communal créant ainsi un nouvel espace qui pourra accueillir la population en toute confidentialité. Le couloir fera quant à lui office de salle d'attente.

La salle des archives, accessible uniquement par la salle du conseil communal, serait réhabilitée en salle des commissions et en salle de pause pour le personnel.

Pour ce faire, une nouvelle porte sera installée à gauche de l'ascenseur. Grâce à cette nouvelle entrée et à ce nouvel aménagement, cette salle sera indépendante et pourra accommoder autant les commissions et autres groupes de travail que le personnel communal sans devoir passer par la salle du Conseil communal. Un point d'eau y sera également installé.

La commune profitera de cette occasion pour effectuer une réfection des parquets de l'administration communale qui ne sont plus en bon état.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Comme vous le savez, le château est recensé aux monuments historiques et le Service des biens culturels a bien évidemment été consulté pour ce projet. Nous avons obtenu leur autorisation pour la réalisation des travaux souhaités.

Les différents devis estimatifs ont été demandés pour les travaux d'aménagements précités et sont estimés à Fr. 50'000.-- .

Au vu de ce qui précède, le conseil communal vous propose d'accepter de soumettre à l'assemblée communale du 18 décembre prochain un crédit d'investissement de Fr 50'000.00 pour la réalisation des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée supérieur du château.

Le montant de CHF 50'000 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt (avance à terme fixe – ATF). L'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 10 ans, soit 10% par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 5'000.00. L'intérêt d'un éventuel emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.00 %.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

d) Mise en séparatif de conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg

La parole est passée à M. Didier Schouwey, vice-Syndic pour la présentation de ce point à l'ordre du jour de l'assemblée.

M. Didier Schouwey, vice-syndic présente à l'assemblée les travaux envisagés dans le cadre de la mise en séparatif de conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg. Pour effectuer ce genre de propositions à l'assemblée, le conseil communal tient compte de deux outils que sont le plan des infrastructures en eau potable (PIEP) et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Il s'agit d'une mesure d'opportunité, car il s'agit de profiter d'un projet de la rénovation d'un bâtiment qui va aussi impacter les routes pour remplacer les conduites en unitaire par des conduites en séparatif sur une partie de la Route de la Fontaine et une partie de la Route En Sibourg. Selon les bureaux d'ingénieurs, le montant des travaux est estimé à CHF 400'000.00. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt. L'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25% par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 5'000.00.

M. Laurent Spahr estime que la commune continue à faire du bricolage, car en réalisant uniquement un bout de tronçon, les eaux risquent de s'écouler en partie sur sa propriété car le coin est saturé et il y a des problèmes à chaque orage. Il a l'impression que la commune se préoccupe davantage d'acheter des terrains plutôt que de se concentrer sur les améliorations à faire au niveau de l'évacuation des eaux.

M. Didier Schouwey, vice-syndic informe l'assemblée que le conseil communal est conscient de ce problème et analyse également les travaux à venir sur la Route En Sibourg. Il relève qu'il s'agit d'étudier de tels travaux en tenant compte des projets de mobilité et de réfection des routes à venir. Tous ces dossiers avancent en parallèle. Ainsi, lorsque qu'une demande de crédit sera soumise à l'assemblée pour la Route En Sibourg, ce ne sera pas uniquement pour des

Commune de St-Aubin (Fribourg)

travaux d'épuration et d'eau potable, mais également pour la mobilité douce et la réfection de la route. Les travaux vont améliorer la situation et non la péjorer.

M. Hervé Collaud constate qu'il est envisagé d'ouvrir la Route En Sibourg et la Route de la Fontaine pour y installer des canalisations. Il demande si le soutien de la maison a été évalué étant donné que cette maison (ancienne maison Baudet) n'a pas de fondation. Il demande également si les bâtiments adjacents devront se raccorder à cette conduite et dans quel laps de temps.

M. Didier Schouwey, vice-syndic répond que cette donnée sera prise en compte dans le cadre des travaux. Il est aussi mentionné que l'installation des canalisations ne se fera pas forcément en pied de façade. Il précise également que les propriétaires concernés seront contactés et invités à se raccorder au réseau d'épuration à leurs frais dans un laps de temps de deux ans conformément à la législation en vigueur.

M. Urs Gassmann s'interroge sur la raison pour laquelle les conduites d'eau ne sont pas installées sur le terrain des propriétaires privés plutôt que sur une route.

M. Didier Schouwey, vice-syndic répond que les conduites sont installées dans des zones qui garantissent l'accès aux conduites. Cependant, la commune reste ouverte à étudier d'autres variantes pour autant que les solutions proposées soient acceptables pour le bureau d'ingénieur en charge du dossier.

Pour appuyer les propos de M. Hervé Collaud concernant le bâtiment des Carabiniers, M. Fabrice Collaud relève que l'évacuation des eaux dans le village est basée sur un plan directeur qui prévoit le passage des canalisations. Par contre, pour les propriétaires de bâtiments, les tracés envisagés ne sont pas forcément les meilleures solutions. Les propriétaires pourraient proposer d'autres solutions comme de réaliser les travaux sur le versant Ouest. Il relève que la société des Carabiniers est composée de 170 membres qui pourraient refuser d'entrer en matière sur des investissements. Les membres souhaiteraient certainement être informés de la meilleure solution envisagée à savoir, si le meilleur tracé est sur le versant Est ou le versant Ouest.

M. Didier Schouwey, vice-syndic précise que souvent les raccordements sont dictés par les bassins versants. Pour le bâtiment des Carabiniers, il sera certainement judicieux d'étudier la solution idéale lors de la réfection de la Route de la Tsérard ou éventuellement lors des travaux à suivre à la Route En Sibourg. Chaque propriétaire est responsable d'étudier la meilleure façon de se raccorder. La société des Carabiniers peut également être intégrée dans la réflexion du projet. Les voisins seront également consultés avant les travaux.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

e) Réfections de chemins AF et crédit y relatif

M. Philippe Chanex, conseiller communal présente ce point à l'assemblée communale. Il s'agit de la réfection urgente de deux chemins AF par étapes. La dernière avait été soumise à l'Assemblée en décembre 2021 et réalisée en 2022. La prochaine est prévue pour la période 2026-2030. A ce jour, il a été constaté que deux chemins se sont abîmés plus rapidement que prévu et nécessitent une réfection dans les meilleurs délais pour des questions de sécurité. Il s'agit du chemin Chanta Merlo et de la Route du Moulin. Le crédit total demandé s'élève à CHF 215'000.00 dont une bonne partie devrait être subventionnée. La subvention est estimée

Commune de St-Aubin (Fribourg)

à 52% des charges pour le chemin Chanta Merlo et 39% pour la Route du Moulin, sous réserve de l'accord du Service de l'agriculture.

Le montant de CHF 215'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt. L'investissement sera amorti sur la période d'utilisation d'environ 40 ans, soit 2.5% par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 2'825.00.

M. Patrick Collomb informe l'assemblée qu'il allait souvent se promener à la Route du Moulin avant les travaux de la Petite Glâne et relève que le chemin s'est détérioré suite aux travaux effectués pour revitaliser la Petite Glâne. Il ne trouve pas normal que la charge liée à la réfection de la route incombe uniquement à la commune. Il estime que l'entreprise qui a effectué les travaux de revitalisation devrait également contribuer à la remise en état de la Route du Moulin.

M. Philippe Chanex, conseiller communal informe l'assemblée que le Conseil communal est actuellement en discussion avec l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG) car les travaux ne sont pas étrangers à l'état actuel de cette route. Il espère que les discussions aboutiront à un accord entre les parties. Il précise que le crédit demandé ne tient pas compte d'une participation éventuelle de l'AIRPG à la remise en état de la Route du Moulin.

M. Urs Gassmann demande si la route sera bitumée et relève qu'une entreprise profitera aussi de la mise en état de la Route du Moulin. Il demande si l'entreprise participera aux travaux de remise en état de la route. Concernant le chemin du Chanta Merlo, il souhaite savoir si de nouvelles habitations sont prévues dans ce quartier et pour quel usage est prévue cette route.

M. Philippe Chanex, conseiller communal répond qu'étant donné que la route est communale, il appartient à la commune d'assurer les frais de sa rénovation. Il précise que la réfection du chemin du Chanta Merlo n'est pas destinée à desservir de nouvelles constructions, mais sera utilisé par les exploitations agricoles et par les riverains du secteur concerné. Il n'y a actuellement pas de restriction pour l'utilisation de ce chemin.

f) Rapport de la commission financière

La parole est ensuite passée à M. Justin Collaud, membre de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission concernant les divers projets présentés dans le cadre du budget d'investissement.

La commission financière se prononce par rapport aux investissements suivants conformément à l'art. 72 de la loi sur les finances communales :

- a) Achat de la parcelle RF 46 et crédit y relatif
- b) Remplacement des systèmes d'accès aux bâtiments communaux et mise en place d'un portemonnaie virtuel et crédit y relatif
- c) Transformation des locaux administratifs et crédit y relatif
- d) Mise en séparatif des conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg et crédit y relatif
- e) Réfections de chemins AF et crédit y relatif

Lors de sa séance du 29 novembre 2023, M. Michael Willimann, Mme Laurence Baliacas, M. Philippe Chanex et M. Jonathan Monney ont apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives aux objets d'investissement.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Le montant total de ces investissements s'élève à CHF 1'855'800.00. La réfection des chemins AF et crédit y relatif fait l'objet de subventions estimées entre 39% et 52% des coûts.

Ces dépenses servent à améliorer et développer l'infrastructure actuelle, mais aussi de maintenir en l'état cette dernière. La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement, permettent de réaliser ces dépenses. A cet effet, la commission s'appuie notamment sur le plan financier 2024-2028 qui lui a été présenté lors de sa séance et les capacités d'emprunt communiquées par les instituts financiers à titre indicatif.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement ces demandes.

M. Denis Dessibourg relève que plusieurs points discutés sont en lien avec l'aménagement du territoire. Il demande si la commission de l'aménagement peut aussi donner un préavis pour les différents points de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, syndic précise que le point concernant la parcelle RF 46 est un point qui touche aux finances et qu'il appartient à la commission financière de se prononcer sur cet objet.

M. Philippe Chanex, conseiller communal répond que concernant les routes, le sujet aurait pu être abordé dans le cadre de la commission de l'aménagement, mais le caractère urgent de la demande n'a pas permis de consulter les membres de la commission.

M. Fabrice Collaud remarque que par le passé, les membres de la commission de l'aménagement étaient informés par courriel avec des explications complémentaires pour permettre à la commission de se prononcer.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au vote des différents points de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, syndic soumet à l'approbation de l'assemblée, les différents points présentés à l'assemblée.

1) Investissement de CHF 995'000.00 relatif à l'acquisition de la parcelle RF 46 :

Résultat du vote :	oui	51
	non	3
	abstention	9

L'investissement de CHF 995'000.00 pour l'acquisition de la parcelle RF 46 est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

2) Investissement de CHF 195'000.00 relatif au remplacement des systèmes d'accès aux bâtiments communaux et mise en place d'un portemonnaie virtuel :

Résultat du vote :	oui	49
	non	5
	abstention	9

Commune de St-Aubin (Fribourg)

L'investissement de CHF 195'000.00 relatif au remplacement des systèmes d'accès aux bâtiments communaux et mise en place d'un portemonnaie virtuel est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

3) Investissement de CHF 50'000.00 relatif à la transformation des locaux administratifs :

Résultat du vote :	oui	58
	non	2
	abstention	3

L'investissement de CHF 50'000.00 relatif à la transformation des locaux administratifs est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

4) Investissement de CHF 400'000.00 relatif à la mise en séparatif des conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg :

Résultat du vote :	oui	56
	non	0
	abstention	7

L'investissement de CHF 400'000.00 relatif à la mise en séparatif des conduites des eaux usées et des eaux claires et remplacement du réseau d'eau potable à la Route de la Fontaine et à la Route En Sibourg est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

5) Investissement de CHF 215'000.00 relatif à la réfection de chemins AF :

Résultat du vote :	oui	60
	non	2
	abstention	1

L'investissement de CHF 215'000.00 relatif à la réfection de chemins AF est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

4. Planification financière 2024 – 2028

M. Michael Willimann, syndic, relève que l'établissement d'un plan financier est une obligation découlant de notre constitution cantonale et qui a été mise en œuvre dans la nouvelle loi sur les communes. De manière concrète, il renseigne l'autorité communale sur la capacité d'investissement de la commune. La planification financière reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Elle se veut être un outil dynamique. Le conseil communal a établi un plan financier sur cinq ans. L'assemblée communale en prend connaissance, sans devoir l'approuver.

M. Michael Willimann, syndic, passe la parole à M. Jonathan Monney, conseiller communal, pour des explications plus détaillées en ce qui concerne le programme des investissements pour les années 2024 - 2028.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

A 21.24, un membre quitte l'assemblée communale prématurément. Ainsi, la composition de l'assemblée communale est la suivante : membres présents : 62, majorité absolue : 32.

M. Jonathan Monney, conseiller communal, rappelle à l'assemblée qu'un plan financier est un outil de gestion et de pilotage afin d'avoir une vision des investissements à venir et de les suivre. C'est également un outil de communication puisqu'il renseigne sur les capacités de la commune à réaliser ses ambitions. Il passe ensuite en revue toutes les catégories du plan financier 2024-2028 et donne des explications détaillées sur cette planification financière tout en passant en revue chaque investissement planifié. Le montant total escompté des nouveaux investissements s'élève à CHF 1'935'800.00 pour 2024. Les recettes prévues sont notamment liées à la vente de terrain et à l'encaissement de taxes de raccordement. L'assemblée est informée que l'estimation la plus fiable provient d'un institut financier qui fait état d'une capacité d'emprunt maximum pour la commune d'environ CHF 14'000'000.00. En tenant compte des liquidités actuelles, des recettes d'investissement 2024-2028 anticipées et de la possibilité d'emprunt, il manquerait environ 1 million à la commune de Saint-Aubin pour couvrir l'intégralité des investissements dans l'horizon temporel présenté. Ce résultat est aussi indicatif de la capacité financière de la commune.

La discussion est ouverte pour d'éventuelles questions, mais la parole n'est pas demandée par l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour.

A 21.30, un membre quitte l'assemblée communale prématurément. Ainsi, la composition de l'assemblée communale est la suivante : membres présents : 61, majorité absolue : 31.

5. Cession des emprises nécessaires à la réalisation des travaux de revitalisation de la Petite Glâne sur les parcelles RF 335, 336, 813, 1090, 2237 et 2238

M. Michael Willimann, syndic, passe la parole à M. Didier Schouwey, vice-syndic, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Didier Schouwey, vice-syndic, rappelle que dans le cadre des travaux de revitalisation de la Petite Glâne, les statuts ont été approuvés par l'assemblée communale lors de la séance du 13 décembre 2021. A cette occasion, la commission financière avait soutenu cet investissement de CHF 600'000.00 qui est en grande partie compensé par la cession des emprises de terrain. Il s'agit maintenant de procéder à la cession des terrains longeant la Petite Glâne pour un montant de CHF 502'023.50. Il présente toutes les emprises de terrain concernées qui seront cédées à l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG).

La parole est donnée à l'assemblée pour ses éventuelles questions, mais la parole n'est pas demandée.

La parole est ensuite passée à la commission financière.

M Justin Collaud donne lecture du rapport de la commission financière concernant ce point de l'ordre du jour.

La commission financière a examiné en date du 29 novembre 2023 la cession envisagée des emprises sur les parcelles mentionnées en titre préparée par le conseil communal conformément à l'art. 72 al. e de la loi sur les finances communales.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Lors de l'assemblée communale du 25 novembre 2021, la commission financière avait préavisé favorablement le montant d'investissement de CHF 600'000.00 en lien avec la revitalisation de la Petite Glâne. Celui-ci avait été ensuite validé par l'assemblée. Il avait été notamment indiqué que cet investissement serait financé avec la vente des terrains longeant le cours d'eau.

Le conseil communal prévoit ainsi la cession des terrains mentionnés pour un montant de CHF 502'023.50 à l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG).

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavisé favorablement la cession de ces articles à l'AIRPG telle que présentée par le conseil communal.

M. Michaël Willimann, syndic, propose à l'assemblée de passer au vote.

Résultat du vote :	oui	61
	non	0
	abstention	0

La cession des emprises nécessaires à la réalisation des travaux de revitalisation de la Petite Glâne sur les parcelles RF 335, 336, 813, 1090, 2237 et 2238 pour un montant de CHF 502'023.50 est approuvé telle que présentée à l'unanimité des membres présents.

6. Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement en remplacement d'un membre démissionnaire

M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée de l'élection de M. Jonathan Ramuz au sein de l'exécutif communal, ce dernier faisant partie de la commission d'aménagement, il a dû démissionner de cette commission et doit se faire remplacer. Un nouveau membre doit être nommé pour la période administrative portant jusqu'en 2026.

Le conseil communal est en mesure de faire une proposition à l'assemblée communale. Toutefois, les citoyennes et citoyens avaient la possibilité de signifier leur intérêt à l'administration communale jusqu'au vendredi 15 décembre 2023. A ce jour, nous n'avons reçu aucune autre proposition.

Aussi, le conseil communal propose d'élire M. Daniel Spahr au sein de la commission d'aménagement.

Pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, M. Daniel Spahr est issu d'une famille de Saint-Aubin. C'est un agriculteur de 52 ans qui a deux enfants. M. Daniel Spahr a les connaissances pour faire partie de cette commission et a été membre de la commission des baux pour la répartition des terres communales lors de la dernière législature.

M. Fabrice Collaud, qui représente son voisin retenu pour des raisons privées, présente la candidature de M. Yves Julmi, qui a souvent pris la parole lors des dernières assemblées. M. Yves Julmi est sans enfant, a 53 ans, est économiste et est engagé en qualité de manager au sein de La Poste. Il n'a pas été facile de convaincre M. Yves Julmi de se porter candidat pour ce siège au sein de la commission d'aménagement. Il peut porter un regard externe aux travaux de cette commission étant donné qu'il ne vient pas de Saint-Aubin. Il n'a aucun intérêt personnel

Commune de St-Aubin (Fribourg)

à siéger au sein de cette commission mais estime qu'il est important de concilier une croissance régulée et une qualité de vie au village.

M. Michael Willimann, syndic, remercie M. Fabrice Collaud pour la présentation de la candidature de M. Yves Julmi. Il propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouveau membre à la commission d'aménagement par main levée. Il soumet cette proposition à l'assemblée.

La proposition d'élire un nouveau membre à la commission d'aménagement par main levée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Aussi, M. Michael Willimann, syndic, propose à l'assemblée de passer à l'élection d'un nouveau membre à la commission d'aménagement.

Résultat de l'élection : M. Daniel Spahr récolte 51 voix
M. Yves Julmi récolte 10 voix

M. Daniel Spahr est élu à la majorité au sein de la commission d'aménagement et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Michael Willimann, syndic, félicite chaleureusement M. Daniel Spahr pour sa nomination au sein de la commission d'aménagement.

7. Nomination d'un membre au sein de la commission des naturalisations en remplacement d'un membre démissionnaire

M. Michael Willimann, Syndic, informe l'assemblée que suite à la démission de M. Jonathan Monney de l'exécutif communal, ce dernier représentait le conseil communal au sein de la commission des naturalisations et doit être remplacé. Un nouveau membre doit être nommé pour la période administrative portant jusqu'en 2026.

Le conseil communal est en mesure de faire une proposition à l'assemblée communale. Toutefois, les citoyennes et citoyens avaient la possibilité de signifier leur intérêt à l'administration communale jusqu'au vendredi 15 décembre 2023. A ce jour, nous n'avons reçu aucune autre proposition.

Aussi, le conseil communal propose d'élire M. Jonathan Ramuz au sein de la commission des naturalisations.

Aucune autre proposition n'étant présentée et la parole n'étant pas demandée, il est procédé à l'élection de M. Jonathan Ramuz.

Résultat de l'élection : M. Jonathan Ramuz récolte 57 voix

M. Jonathan Ramuz est élu à la majorité au sein de la commission des naturalisations et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Michael Willimann, syndic, félicite chaleureusement M. Jonathan Ramuz pour sa nomination au sein de la commission des naturalisations.

8. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

a) Questions et propositions de l'assemblée

a) **Informations du conseil communal**

M. Philippe Chanex, conseiller communal, informe l'assemblée que dans le cadre du concept 30 km/h, une nouvelle mise à l'enquête publique a eu lieu le 13 mai dernier. Elle n'a débouché sur aucune opposition. Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) a pris position seulement le 10 octobre dernier avec une demande de modification sur la Route de la Bataille. La modification demandée a fait l'objet d'une opposition des propriétaires riverains. L'opposition a été retirée la semaine passée. Le dossier lié aux modifications va être transmis au SPC pour approbation.

Il annonce que depuis ce printemps, la mise en place d'un éclairage public dynamique et connecté rencontre des problèmes récurrents liés à la mise à jour du logiciel de notre fournisseur. 300'000 points lumineux sont concernés en Europe. Des travaux étaient en cours ces derniers jours. Nous avons demandé que l'éclairage soit stabilisé durant la période des fêtes. La mise en dynamique devrait intervenir en janvier et la fin des travaux vers la mi-février.

M. Patrick Collomb pense qu'il serait judicieux de faire un tour dans le village et demander aux différentes propriétaires de tailler leurs arbres qui empêchent souvent la lumière des lampadaires de passer. Il est pris note de cette remarque.

M. Philippe Chanex, conseiller communal, informe l'assemblée que le conseil communal, toujours soucieux d'accompagner le développement du village, d'améliorer la sécurité et le confort et la cohabitation des différents usagers sur les routes de son village, a demandé au bureau Urbasol d'élaborer un concept de valorisation de l'espace-rue. Cette valorisation a pour volonté d'apporter un regard urbanistique, en tenant compte des précédentes études et mesures déjà réalisées, afin de proposer des aménagements qui assurent une qualité de vie aux riverains en termes de sécurité, attractivité, confort, lisibilité et qualité. Ce concept de valorisation porte sur les routes de La Tsérard, En Sibourg, de la Laiterie, du Pré Bulo, de Loustan et la portion de la Route de la Côte jusqu'au secteur du Château. Un premier diagnostic a été présenté la semaine dernière à la commission d'aménagement. Le conseil communal a l'intention de discuter des intentions de cette étude avec les principaux intéressés que sont les habitants de ces secteurs. Des séances publiques seront par conséquent agendées dans le courant du printemps.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale, fait état que suite à un article paru dans le journal La Broye, le conseil communal a été approché en octobre 2022 par la commune de Missy dans la perspective d'une éventuelle collaboration dans le domaine de la gestion des déchets. Suite à leur requête, notre commune a alors ouvert la discussion avec la Municipalité de Missy. Plusieurs rencontres ont eu lieu et auront encore lieu ces prochains mois afin de définir les différentes modalités tant du point de vue de l'organisation, de la mobilité et bien entendu financières quant à leur éventuelle intégration à la déchetterie de Saint-Aubin.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Urs Gassmann constate que lorsqu'il n'y a pas de surveillance à la déchetterie, il y a des incivilités avec des dépôts de meubles, des dépôts de bouteilles sauvages, du plastique dans les déchets électroniques, etc. Il demande ce que le conseil communal envisage comme mesure pour remédier à ce problème. Il s'interroge si l'installation de vidéo surveillance ne serait pas une bonne solution.

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale, annonce que le service de l'édilité répertorie les incivilités. Force est de constater que certaines personnes ne respectent pas les heures d'ouverture pour les objets encombrants. Les incivilités sont répertoriées et malheureusement, le personnel de l'édilité doit effectuer des contrôles et prendre le temps de faire le tri des déchets. Le conseil communal est sensible à cette problématique. La vidéo surveillance est une option déjà étudiée par le conseil communal mais actuellement pas retenue.

M. Michael Willimann, syndic, précise que lors de la dernière assemblée, il y avait un nombre important de questions qui concernaient le projet AgriCo. Depuis notre dernière assemblée, les négociations avec des entreprises ont bien progressé et la commune sait maintenant plus précisément comment le site se développera. La société SQTs (Swiss Quality Testing Services) qui fait des analyses de laboratoire débutera ses activités en janvier avec une soixantaine de collaborateurs. L'entreprise Micarna a signé un contrat pour l'achat du terrain qui lui permettra de commencer les travaux pour déposer la demande du permis de construire. Le moment est maintenant venu de communiquer à la population des informations quant à ce développement et aussi sur l'implication de la commune. Les membres de l'assemblée communale sont priés de réserver la date du 1er février à 19h30 où la commune organisera une séance d'information avec l'ECPF, l'entreprise Micarna et d'autres acteurs du site AgriCo. Cette séance est destinée aux habitants de Saint-Aubin. Il annonce également que le 22 juin 2024, l'entreprise Micarna invitera la population pour visiter le site et présenter son projet.

b) Questions et propositions de l'assemblée

Chaque citoyen actif peut également poser au conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée.

M. Urs Gassmann relève qu'il y a toujours un problème de guêpes à la déchetterie à proximité des cannettes en aluminium. Il demande si un grillage pourrait être posé pour éviter les dangers pour les enfants. Il est pris note de cette remarque.

M. Urs Gassmann constate un gros problème dans le quartier de la Crausa et des Gruons où certains propriétaires et une gérance rencontrent des difficultés à tailler leurs haies, dont une haie qui pousse jusqu'à 50cm par année sur la surface de la route. Il souhaiterait qu'une solution soit trouvée à cette problématique. Il est aussi pris note de cette remarque.

M. Alaric Kohler relève que l'on est dans une crise pour préserver la biodiversité et d'après le règlement communal sur les haies, les arbres peuvent se développer naturellement. Aujourd'hui on a besoin d'espaces verts pour que les animaux puissent passer l'hiver et se reproduire. Il a remarqué qu'il y avait un vrai problème de biodiversité dans le village avec la destruction des vergers ces dix dernières années. Il faut faire la pesée des intérêts au sein de la commune pour toutes ces questions.

M. Jonathan Monney, conseiller communal, explique que sa décision de quitter le conseil communal résulte d'une intense réflexion, d'une pesée d'intérêts et d'un sondage auprès de son

Commune de St-Aubin (Fribourg)

environnement familial. Avec la naissance prochaine d'un enfant, sa charge professionnelle de travail et celle de conseiller communal qui ne fait qu'augmenter et qui représente un 20% à 25%, il n'est plus possible d'assumer toutes les tâches. Les responsabilités familiales restent prioritaires. C'est cependant à regret qu'il a dû prendre cette décision, car l'activité au sein du conseil communal était stimulante et prenante. En trois ans, il est impressionné par le chemin parcouru à la commune de Saint-Aubin. Il remercie le personnel communal ainsi que les membres du conseil communal pour la collaboration et souhaite la bienvenue à M. Jonathan Ramuz. Il remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son mandat.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, M. Michael Willimann syndic, remercie très sincèrement M. Jonathan Monney, conseiller communal, qui s'est engagé sans compter pendant cette législature pour la commune.

M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée que M. Jonathan Ramuz succèdera à M. Jonathan Monney au conseil communal, qu'il a accepté son élection et lui souhaite la cordiale bienvenue. Avec l'arrivée de M. Jonathan Ramuz, la répartition des dicastères a été un peu modifiée. Ainsi, l'aménagement du territoire sera repris par M. Jonathan Ramuz tout comme les sociétés locales, les terres et les forêts communales et les naturalisations. Les finances seront reprises par M. Michael Willimann.

M. Michael Willimann, syndic, remercie ses collègues du conseil communal pour tout le travail effectué. Il remercie les citoyennes et citoyens présents de leur participation active, leur souhaite de joyeuses fêtes et leur adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année. Il invite les membres de l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est terminée à 22h07.

St-Aubin, le 18 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire
Martial Becker

Le Syndic
Michael Willimann